

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ORFEVRE**

de la société **DE SANGOSSE**  
enregistrée sous le n°2018-3485

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) est accordée en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

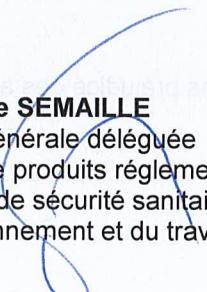
La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

Nom du produit	ORFEVRE FABULIS OD
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DE SANGOSSE Bonnel CS 10005, 47480 Pont du Casse, France
Formulation	Suspension concentrée huileuse (OD)
Contenant	50 g/L - Prohexadione-calcium
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	374-2017.01
Numéro d'AMM	2200756
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le **03 DEC. 2020**

  
**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)